ESADMM
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART & DE DESIGN MARSEILLE-MÉDITERRANÉE
184 avenue de Luminy
CS 70912
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

**Conseil d'Administration**
***Séance du 11 juillet 2017***

**Présentation de l'Ordre du jour et Adoption du compte-rendu de séance du CA du 20 juin 2017**

Délibération n°DELIB_01_ADM_17_07_11_OJ_CR

**L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 23 juin 2017.

**VU**

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L75-10.
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 25 mars 2016 ;
- Vu le règlement intérieur de l'établissement ;


184, avenue de Luminy – CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9 – TÉL. 04 91 82 83 10 FAX 04 91 82 83 11 – www.esadmm.fr

**La Présidente,**

**EXPOSE**

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 20 juin 2017 appelle l'approbation des points suivants :

- Compte rendu de séance du 20 juin 2017,
- Débat d'orientations budgétaires 2018,
- Décision modificative,
- Déplacements,
- Liste finale des candidatures au poste de Directeur général,
- Questions diverses.

M. Philippe Campos est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2017, transmis pour avis le 23 juin 2017 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sous réserve des éventuelles suggestions de modification.


184, avenue de Luminy – CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9 – TÉL. 04 91 82 83 10 FAX 04 91 82 83 11 – www.esadmm.fr

ESADMM CA 11/07/2017
Délibération n°DELIB_01_ADM_17_07_11_OJ_CR

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'adopter le compte rendu de séance du 20 juin 2017.

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 19 |
| Nombre de membres présents | 12 |
| Nombre de suffrages exprimés | 17 |
| Votes pour | 17 |
| Votes contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 11 juillet 2017.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

**Transmise au représentant de l'Etat** le .....
Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le :** .....


184, avenue de Luminy – CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9 - TÉL. 04 91 82 83 10 FAX 04 91 82 83 11 - www.esadmm.fr